



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

### N° 2024/77

#### 1.4 – Autres types de contrats

#### Approbation de l'offre de la société EUROSUD Publicité pour un contrat d'abonnement avec certification privée à la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la réglementation portant sur la dématérialisation totale de la procédure de passation des marchés publics et notamment l'arrêté du 14 décembre 2009,

Vu les décisions n°2021/05 du 19 janvier 2021 portant approbation du contrat d'abonnement à la plateforme de dématérialisation des marchés publics et n°2022/33 du 20 avril 2022 portant approbation du contrat de certification privé sur ladite plateforme avec la société EUROSUD Publicité,

Considérant que lesdits contrats arrivent à échéance, qu'il convient de les renouveler et de les faire correspondre périodiquement.

Vu l'offre de la société EUROSUD Publicité, enregistrée en mairie le 02 décembre 2024 sous le n°2024-4181 pour : L'abonnement à la plateforme MODULA DEMAT- Forfait pack Démat illimité et le certificat électronique pour décachetage des plis dématérialisés, valables 4 ans,

Considérant que l'offre de la société EUROSUD Publicité correspond aux besoins exprimés et est économiquement avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer le contrat d'abonnement avec certification privée à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, avec la société EUROSUD Publicité, sise 248 Avenue Roger Salengro, 13906 Marseille Cedex 20, et pour un prix global et forfaitaire annuel :

- Abonnement : 600,00 € HT (six cents euros hors taxes) soit 720,00 € TTC (sept cent vingt euros toutes taxes comprises) ;
- Certificat électronique : 100,00 € HT (cent euros hors taxes) soit 120,00 € TTC (cent vingt euros toutes taxes comprises)

#### **Article 2 :**

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an reconductible trois fois tacitement à compter du 01/03/2025.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du service Commande Publique de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres et au service comptabilité.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 30 décembre 2024

Publié le 31 décembre 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 31/12/2024  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le 31/12/2024



ID : 013-211300447-20241230-DEC\_2024\_77-AU

[www.laprovincemarchespublics.com](http://www.laprovincemarchespublics.com)

**LaProvence.**  
MARCHÉS PUBLICS



## TARIFS 2025

**LaProvence.**  
MEDIAS

19 rue Henri Barbusse – 13001 MARSEILLE  
S.A au capital de 573,00€ - RCS Marseille B 071800098  
Siret 07180009800080  
Code APE 744 A  
CCP Marseille 3989 09 L  
Régie exclusive : La Provence

CONTACTS COMMERCIAUX:

**FRÉDÉRIC LANDERCY**

04.91.84.46.45 / 06.31.65.25.96

[flandercy@laprovince-medias.fr](mailto:flandercy@laprovince-medias.fr)

**PHILIPPE GRISARD**

04.91.84.46.01 / 06.20.35.59.54

[pgrisard@laprovince-medias.fr](mailto:pgrisard@laprovince-medias.fr)

Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le 31/12/2024  
ID : 013-211300447-20241230-DEC\_2024\_77-AU



# BON DE COMMANDE

FORFAIT PACK DEMAT ILLIMITE 2025-2029

AP ou Mairie de : GRANS (401508)

Pack DEMAT illimité 25-29 (MAPA et formalisées) Valable pendant 4 ans (600€ X 4) du 01/03/2025 au 28/02/2029  * frais insertion presse en sus	2400,00€ HT*
	(TVA 20%)
	480,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>2880,00 €</b>

BON POUR ACCORD : A [ ] , Le [ ]

Signature et cachet

Pour Eurosud

Acheteur Public

F. Landercy

P. Grisard

.....

.....



Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le 31/12/2024



ID : 013-211300447-20241230-DEC\_2024\_77-AU

[www.laprovincemarchespublics.com](http://www.laprovincemarchespublics.com)

**La Provence**  
**Marchés Publics**

**MODULA**  
**DEMAT**

## TARIFS 2025

**La Provence**  
print . digital . tv . event **Médias**

248 avenue Roger Salengro – 13015 MARSEILLE

S.A au capital de 573,00€ - RCS Marseille B 071800098

Siret 07180009800080

Code APE 744 A

CCP Marseille 3989 09 L

Régie exclusive: La Provence - Corse Matin

CONTACTS COMMERCIAUX:

**FRÉDÉRIC LANDERCY**

04.91.84.46.45 / 06.31.65.25.96

[flandercy@laprovince-medias.fr](mailto:flandercy@laprovince-medias.fr)

**PHILIPPE GRISARD**

04.91.84.46.01 / 06.20.35.59.54

[pgrisard@laprovince-medias.fr](mailto:pgrisard@laprovince-medias.fr)

Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le 31/12/2024  
ID : 013-211300447-20241230-DEC\_2024\_77-AU



# BON DE COMMANDE

## Certificat Logiciel 4 ans

AP ou Mairie de : GRANS (401508)

<b>Certificat électronique valable 4 ans pour le décajetage des plis dématérialisés [ 01/03/2025 – 28/02/2029 ]</b>	<b>400,00€ HT</b>
	<b>(TVA 20%) 80,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>480,00 €</b>

BON POUR ACCORD :

A [ ] , Le [ ]

Signature et cachet

Pour Eurosud

Acheteur Public

F. Landercy

P. Grisard

.....

.....

